

Compte-rendu de la réunion publique du 25 avril 2022

Présentation du projet de réhabilitation du centre-ville de Vouziers

Intervenants : Bruno GUILLEN (animateur professionnel) , Nadège LAMPSON (adjointe à l'information et la communication), David BINON (architecte-paysagiste, maitre d'œuvre du projet), Léo MAKSUD (Directeur Général des Services).

Introduction

M. GUILLEN ouvre la séance puis donne la parole à Mme LAMPSON pour le mot d'accueil.

Point d'étape du projet

M. MAKSUD fait ensuite un point d'étape du projet. La commune de Vouziers souhaite afficher la réhabilitation de son centre-ville comme le cœur de sa politique publique sur la mandature 2020-2026. Cet objectif passe par 5 volets correspondants à la fois à des compétences communales et intercommunales :

- une approche habitat : aider à la rénovation des toitures et façades,
- une approche commerciale : favoriser le maintien et l'installation de nouveaux commerces,
- une approche en matière de services : consolider la présence des services dans le centre de Vouziers,
- la réhabilitation urbaine du centre-ville (travail sur l'espace public),
- la mobilité et notamment le plan de circulation.

Le projet de réhabilitation urbaine du centre-ville travaille ces deux derniers points via l'aménagement de la place Carnot et la liaison avec le parking du Champ de Foire.

Pour cela, un maître d'œuvre, le cabinet BINON a été retenu, dans le cadre d'une mise en concurrence, pour travailler à ce projet. Il présente une double compétence : en matière de voirie et réseaux, mais également en matière d'aménagements paysagers.

Les élus souhaitent mettre en place une démarche de concertation citoyenne pour nourrir le projet des regards croisés des différents usagers de l'espace (riverains, commerçants, clients, usagers, promeneurs, personnes à mobilité réduite...). Les esquisses présentées au cours de la réunion ne sont en rien finalisées, validées ou verrouillées. Il s'agit uniquement d'illustrations destinées à se projeter et entamer les discussions. Les tables rondes du 16 mai permettront d'affiner, d'écarter ou de proposer des idées.

Constats et objectifs

Les réunions et groupes de travail ont permis de faire émerger les constats suivants, exposés par M.MAKSUD :

- Manque d'espace public sur la place (c'est un parking et non un espace de vie)
- Stationnement ventouse à la journée
- Place Carnot modulable en fonction des activités (marchés, foire, fête, manifestations et cérémonies)
- Esthétique : beaucoup de façades refaites, mais pas la place avec des réseaux (câbles électricité et télécommunications) non enfouis

- Place très minérale et peu végétalisée
- Réseaux d'eau très anciens

De ces constats, ont été déterminés des objectifs pour ce projet :

- Travailler la liaison place de la Paix –Champ de foire pour y favoriser le parking longue durée (signalétique vers le centre-ville, cheminement agréable avec une vue dégagée, parcours culturel...)
- Gagner de l'espace public en maintenant du parking au maximum
- Conserver la modularité de la place Carnot en fonction des activités (parking, manifestation sur moitié, utilisation complète pour de l'animation)
- Enfouir les réseaux télécom, fibre, électriques
- Remplacer les canalisations d'eau potable très anciennes et en mauvais état et garantir une meilleure pression de service sur le secteur
- Prendre en compte le traitement des points de livraison pour les commerçants
- Rendre plus esthétique et plus agréable la place Carnot
- Végétaliser la place et améliorer le traitement environnemental (infiltrations des eaux...)

Le budget prévisionnel de ce projet se monte à 1,6 millions d'euros.

Localisation et analyse du périmètre d'étude

En préambule, M. BINON fait un bref historique du centre-ville et de la situation de la ville au sein du territoire. Puis, il aborde les typologies et usages de la place.

Sur l'ensemble du périmètre de l'étude (de la Place Carnot au parking du Champ de Foire), on note une diversité des types d'habitat qui entoure les sites. Certaines constructions possèdent des façades emblématiques et historiques. Elles font partie intégrante de l'identité des lieux et sont sujettes à valorisation dans le cadre de la réflexion des nouveaux aménagements.

- La place Carnot : suivant une légère pente Nord/Sud, la place trapézoïdale est entourée de bâtiments bordant la rue. Il s'agit principalement d'habitations mitoyennes d'un ou deux étages, accueillant des commerces variés en rez-de-chaussée. La place ouvre une perspective au caractère monumental sur son équipement administratif principal : la Mairie avec son monument aux morts intégré au perron. Autour de la place, plusieurs bâtiments anciens et monuments ponctuent l'espace public : les galeries Carnot, l'angle de la rue Chanzy et le front bâti en bas de la place Carnot, les bustes commémoratifs d'Hippolyte TAINÉ et Paul DROUOT.
- La place de la Paix : située à l'arrière de la Mairie, cette place est plus restreinte et bordée de murs de clôture, tout en offrant une perspective très ouverte sur le parc Béluriez.
- La liaison piétonne par le parc Béluriez vers le parking du Champ de Foire : bordée principalement de clôtures, elle traverse un quartier plus résidentiel, dans une ambiance à la fois végétale et urbaine.

Au niveau des usages, le périmètre se transforme de façon plus ou moins importante au cours de l'année pour accueillir les manifestations et événements (marchés, fête, foire, cérémonies patriotiques...). Ces manifestations peuvent occuper tout ou partie du périmètre. Les espaces à aménager doivent conserver ce caractère modulable.

Le reste du temps, l'ensemble est destiné au stationnement : 114 places Place Carnot, 30 places Place de la Paix, 25 places au parking Tassin, 3 places en haut du parc Béluriez et 200 places au parking du Champ de Foire.

D'autres projets de construction et de redynamisation sont en cours sur le périmètre : la construction du bâtiment destiné à accueillir les futurs locaux intercommunaux (rue de Glasgow), l'extension du centre social FJEPCS La Passerelle (sur le Champ de Foire).

Mobilité et flux : le périmètre, et notamment la place Carnot, est soumis à de nombreux flux routiers. La RD946, qui longe le bas de la place, permet de rejoindre les villes de Rethel, Reims, Sedan et le Luxembourg.

Pôles d'attractivité : 3 zones concentrent les flux de circulation et sont à prendre en compte dans le plan de circulation. Il s'agit de la « zone scolaire et sportive » (au Nord-Ouest de la ville et regroupant le pôle scolaire, le collège, les équipements sportifs), la « zone commerciale » (zone d'activité de l'Argonne) et la « zone centre-ville » (dans un rayon de 300m autour de la place Carnot comprenant les lieux culturels).

Objet de la concertation

Compte-tenu des objectifs et des contraintes exposés, M. MAKSUD expose les points qui pourront faire l'objet d'un débat (modifiables) et ceux qui ne pourront être modifiés (intangibles) :

Intangibles	Modifiables
Objectifs définis en amont (qui répondent aux enjeux et constats observés)	Plan de circulation
Contraintes techniques (en minimisant autant que possible la gêne pendant les travaux pour les commerçants et l'accès aux commerces)	Parvis ou autre idée d'aménagement
Contraintes financières (budget)	Equipements urbains et mobilier
Contraintes réglementaires (Plan Local d'Urbanisme, recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, Code de la Route...)	Aménagements (emplacement des statues, du panneau lumineux d'informations...)

La liste des points modifiables n'est pas exhaustive et sera complétée en avançant dans le projet, notamment lors des tables rondes prévues le 16 mai 2022.

A ce stade, M. GUILLEN demande au public s'il y a déjà des questions concernant les parties qui ont été exposées. Voici les questions posées par le public et les *réponses en italique* qui ont été apportées par M. MAKSUD ou M. BINON.

- Le projet du tribunal et notamment sa liaison avec le centre-ville sera-t-il intégré à ce qui vient d'être présenté ? *Un lien entre les différents pôles d'attractivité de la ville (pour rappel : pôle sport/scolaire, pôle commercial et pôle centre-ville) est prévu et le tribunal en fait partie. Il sera donc intégré aux projets de liaison entre ces différents pôles. Néanmoins, le projet d'aménagement urbain à proprement parler ne concerne que la place Carnot, la place de la Paix et sa liaison avec le Champ de Foire.*
- Et le futur bâtiment communautaire ? *Oui, l'extension du bâtiment attenante à la Mairie et devant accueillir les futurs locaux communautaires est intégrée au projet concernant les places de la Paix et Carnot.*
- Une personne du public attire l'attention sur la fermeture de la rue de Glasgow à la circulation automobile et piétonne. *Cet élément a été pris en compte pour les plans de circulation, sachant que la rue de Rennes reste ouverte à la circulation piétonne.*
- La rue Chanzy sera-t-elle intégrée au réaménagement de la place ? *Il est prévu, en effet qu'une partie de la rue Chanzy fasse l'objet de réfections, mais pas dans son intégralité. Primo, parce*

qu'étant très longue, une partie sort du périmètre défini et secundo parce qu'une autre partie appartient au département et que nous ne pouvons intervenir dessus.

- Une personne du public remarque un volume de circulation très important sur la rue Chanzy. *En effet, et des possibilités de déviations par des voies secondaires sont à l'étude. Elles sont néanmoins limitées par le fait qu'il n'y a qu'un pont sur Vouziers, ce qui concentre sur la rue Chanzy un flux de circulation important et difficilement déviable, y compris pour les convois exceptionnels. D'autre part, cet état de fait impose également le choix d'un enrobé qui puisse résister aux nombreux passages de camions.*
- Un commerçant non sédentaire présent sur le marché hebdomadaire demande si et où seront organisés les marchés pendant les travaux et après ? *Pendant les travaux, le marché sera naturellement déplacé vers un lieu proche et offrant les moyens techniques nécessaires à sa tenue, mais qui n'a pas encore été défini à l'heure actuelle. Ensuite, il réintègrera la place Carnot, avec toutes les commodités (accès, bornes électriques escamotables...)*

La réunion s'est poursuivie par la suite de la présentation du travail du cabinet BINON et notamment les intentions de travail à l'échelle du site. Conséquemment aux différents constats, on dégage les enjeux suivants :

- Apporter une réflexion d'aménagement écologique pour recréer des espaces de verdure dans le tissu urbain.
- Repenser les différentes circulations (dimensions, traitements...) et stationnements pour faciliter l'intégration de modes de déplacement doux.
- Valoriser la patrimoine historique et culturel existant.

Les premières pistes de travail explorées par le cabinet découlent donc de ces enjeux et intentions :

- Des liaisons piétonnes sécurisées entre les espaces publics traités.
- Une esplanade entre 3 niveaux successifs sur la place Carnot : le parvis, le centre de la place et l'accroche avec les rues Chazy et Bournizet.
- Un stationnement intégré harmonieusement à un traitement paysager.

Cette liste n'est pas exhaustive, ni arrêtée. Il s'agit des premières pistes explorées et leurs applications concrètes restent à définir. Les tables rondes du 16 mars seront l'occasion pour ceux qui le souhaitent de faire des propositions concrètes et enrichir leurs réflexions de celles des autres participants.

Temps d'échanges animé par M. GUILLEN

Les questions et remarques du public ont été regroupées par thème et les réponses de M. MAKSUD ou de M. BINON suivent en italique.

Disposition des places de stationnement

- Un des schéma montre des places en épi le long de la rue qui monte le long de la place Carnot. Ce n'est pas pratique pour les livraisons. *Les points de livraisons ainsi que les espaces nécessaires pour le passage des camions seront prévus. Les illustrations ne sont pas contractuelles concernant le nombre et la disposition des places.*
- Peut-on mettre les places en épi de l'autre côté ? sur la place ? *Cela peut s'envisager selon les choix qui seront faits sur les usages de la place et le nombre de places à maintenir. Cela sera défini à l'issue des tables rondes.*

- Les places de stationnement actuelles sont trop étroites (les portières s'entrechoquent et difficultés à monter ou descendre de voiture). *S'inspirer du parking de Leclerc. L'idée est notée pour les tables rondes. Cela implique de réduire légèrement le nombre global de places.*

Temps de stationnement

- Mettre un temps limite de 15 minutes pour les places devant les commerces ? *L'idée est notée pour les tables rondes.*
- La zone bleue sera-t-elle maintenue et respectée ? *L'idée est notée pour les tables rondes.*
- Comment s'occuper des voitures ventouses ? *Le respect strict de la zone bleue, et donc une verbalisation des contrevenants. Les commerçants craignent cependant que cela ne dissuade certains clients.*
- Mettre moins de places mais faire respecter la zone bleue. *L'idée est notée pour les tables rondes.*
Au-delà de l'approche « aménagement » des places de stationnement, la question des usages, notamment sur les temps de stationnement, devra être étudiée.

Nombre de places de stationnement

- Les nouveaux aménagements vont-ils faire gagner ou perdre des places de stationnement ? *Cela dépendra des propositions qui seront faites lors des tables rondes. Il est tout aussi possible d'enlever des places que de maintenir le nombre actuel.*
- Le marché a lieu le samedi matin, interdisant tout stationnement sur la place, et pourtant il est fréquenté. *Certains commerçants des abords de la place indiquent néanmoins une baisse de chiffre d'affaires ce jour-là.*
- Le maintien du stationnement est-il forcément nécessaire ? Exemple de la place Ducale à Charleville-Mézières. *Une place intégralement piétonnière peut s'envisager, dans l'absolu. Les commerçants présents argumentent que cela condamnerait les commerces de la place. Par ailleurs, le projet global (évoqué dans le point d'étape au début de la réunion) prévoit une redynamisation de l'économie du centre-ville. Il y a un risque que la suppression complète des places de parking sur la place y contreviennent. Ce choix dépendra des usages et des propositions faites lors des tables rondes.*
- Impact de la diminution du nombre de places de stationnement sur le chiffre d'affaires des commerçants est souligné.
- Il est nécessaire de maintenir un stationnement proche pour les PMR.

Environnement / végétalisation

- Qu'est-il envisagé pour les espaces verts ? Enjeu climatique et attractivité. *Une végétalisation de la place est fermement prévue dans l'aménagement. A ce stade, les essences ne sont pas encore connues. Une réserve est émise sur le sort des tilleuls de la place. Le système racinaire de ces arbres est étendu car ils ont été plantés en pleine terre. Leurs racines ne sont pas contenues, attaquant les réseaux d'eau enfouis, soulevant la chaussée. De plus, lorsque les tranchées pour enfouir les réseaux électriques et remplacer les réseaux d'eau seront creusées, les racines seront endommagées. S'il est nécessaire de les abattre, ils seront remplacés par des espèces adaptées et plantées dans des fosses prévues à cet effet. Les tulipiers du bas de la place devraient pouvoir être conservés.*

- L'argument sur le système racinaire des tilleuls/réseaux est contesté par une personne du public.
- L'étude du traitement du sol pour la réverbération de la chaleur est-elle prévue ? *Oui, le revêtement sera choisi également pour limiter sa réflexion solaire.*
- La place doit être agréable et propre, il faudra l'entretenir.

Equipements / mobilier urbain

- Y aura-t-il des toilettes PMR à proximité de la place ? *Oui, elles sont prévues.*
- Quel éclairage public est prévu ? *A ce stade, cela n'est pas arrêté.*
- Une piste cyclable est-elle prévue ? *La prise en compte des mobilités douces est prévue dans les objectifs. Les modalités n'en sont pas encore arrêtées et les suggestions sont les bienvenues. L'installation de la Voie Verte en 2023 est également à prendre en compte.*

Circulation des piétons

- Proposition de favoriser la circulation des piétons et des mobilités douces par l'installation de zones de rencontre (un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.) *L'idée est notée pour les tables rondes. Attention néanmoins à la portion de route en bas de la place, qui fait partie de la RD946 et appartient donc au Département.*
- Peut-on envisager un espace piétonnier plus grand ? *L'idée est notée pour les tables rondes. Cela implique de réduire légèrement le nombre global de places.*
- Pourquoi ne pas élargir les trottoirs plutôt que faire circuler les piétons au milieu de la place ? *L'idée est notée pour les tables rondes.*

Usages des espaces

- Quid des espaces situés derrière la mairie (place de la Paix, parc Béluriez, Champ de foire) ? *Ils sont bien intégrés au projet de réhabilitation.*
- La place est un parking, les voitures y sont omniprésentes.
- Quelle attractivité pour la place ? mobilier, animations pérennes... *Il y a déjà des animations et manifestations sur la place Carnot dont il faut tenir compte pour l'occupation de l'espace. Les suggestions lors des tables rondes à ce sujet seront soumises aux participants et débattues.*
- Où se feront la fête et la foire ? Le revêtement de sol pourra-t-il supporter les passages des camions ? *Elles se feront toujours sur la place Carnot et le revêtement sera adapté pour cet usage.*
- Par où se fera l'accès des véhicules pour le marché sur la place ? *le plan de circulation prévoira un accès PL.*

Conduite du projet

- Quelle estimation du temps de travaux ? *Cette réponse pourra être apportée lorsque le projet sera mieux défini, après les tables rondes. Lors de la réunion de restitution, fin juin, une fourchette pourra être avancée.*

- Un référendum est-il envisagé pour ce projet ? *Le referendum suit une logique binaire : répondre par oui ou par non à une question. L'approche concertation permet d'être plus complète, car on peut intégrer le comment et le pourquoi. Elle permet d'intégrer non seulement l'avis de la population et des utilisateurs de la place, mais également leurs propositions. Les réunions publiques et les tables rondes sont organisées pour que les chacun puisse s'y exprimer.*
- Avoir une concertation ouverte au-delà des riverains. *C'est déjà le cas, les réunions et tables rondes sont ouvertes à tous.*
- Quelles subventions seront sollicitées ? *Des dossiers sont montés auprès du Département, de la Région et de l'Etat.*

A l'issue de ce temps de questions-réponses, Madame LAMPSON remercie les intervenants et le public. Elle rappelle la date des tables rondes le 16 mai 2022 et invite ceux qui le souhaitent à s'y inscrire avant le 4 mai. La réunion s'achève à 19h45.